

NETTOYEUR DE TAPIS ROULANT BIO CLEAN 2000

Art.-no. A-ZUB-000002

Révisée le : 29.03.2022

01 Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Nettoyeur de tapis roulant Bio Clean 2000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Consommation de substances/mélanges

Nettoyant commercial à usage industriel

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise : boeck GmbH
Rue : Ludwigstraße 8
Lieu : 89340 Leipheim
Numéro de téléphone : +49 (0) 8221 96 43 700
E-mail : info@boeck-technology.de
Website : www.boeck-technology.de
Personne de contact : Marc Böck
E-mail : m.boeck@boeck-technology.de

1.4. Emergency phone

number: +49/(0)2324/ 979817

02 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (EG) n° 1272/2008

Classification du danger :

Effet caustique/irritant sur la peau : Irritation de la peau Catégorie 2

Lésions/irritations oculaires graves : Irritation des yeux Catégorie 1

Avertissements de danger :

Provoque une irritation de la peau

Provoque de graves lésions oculaires

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (EG) n° 1272/20082.

Composants de l'étiquetage qui déterminent le danger

Métasilicate de sodium pentahydraté

Mot indicateur : Avertissement

Pictogramme :



Avertissements de danger

H315 Provoque une irritation de la peau.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Avertissements de sécurité

P280 Porter des gants/vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment à l'eau.
P332+P313 En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer doucement avec de l'eau pendant quelques minutes.
Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si possible.
Poursuivre le rinçage.
P310 Contacter immédiatement le CENTRE ANTIPOISON / le médecin.

03 Composition / informations sur les ingrédients

3.1. Mélanges

Description chimique générale

Détergent composé de (conforme au règlement CE 648/2004 sur les détergents) : < 5 % d'agents de surface non ioniques, < 5 % d'agents de surface anioniques, silicates, glyconates, alcools

Composants dangereux

CAS no.	Caractérisation chimique			%
	EC no.	Index no.	REACH no.	
	GHS classification			
68154-97-2	Alcools, C10-12, éthoxylés, propoxylés			1 - < 5 %
	935-890-8			
	Eye irrit. 2; H319			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol ; éther monobutylique de diéthylène glycol ;			1-< 5 %
	diglycol butylique203-961-6	603-096-00-8		
	Eye irrit. 2; H319			
10213-79-3	Métasilicate de sodium pentahydraté229-912-9			1 - < 5 %
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335		01-2119449811-37	

Libellé des phrases H et EUH : voir section 16.

04 Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après l'inhalation

Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux avec de l'eau pendant une période suffisamment longue en gardant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de vomissement, attention au risque d'aspiration. Demandez toujours l'avis d'un médecin !

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Aucun.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : porter un appareil respiratoire autonome. Aucune mesure particulière n'est requise.

Instructions supplémentaires :

Supprimer les gaz/vapeurs/brouillards avec de l'eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

06 Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Risque particulier de glissade en cas de fuite ou de déversement du produit.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas vider dans les égouts ou les étendues d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomées, liants acides, liants universels). Traiter le matériau conformément à la section relative à l'élimination. Empêcher l'extension de la zone (par exemple, par une digue ou des barrages flottants). Conserver les eaux de lavage contaminées et les éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sûre : voir section 8 Équipement de protection individuelle ; voir section 9 Élimination ; voir section 13

07 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Contenir les fuites et les déversements dans des armoires munies de bacs de récupération mobiles.

Notes sur la protection contre l'incendie et l'explosion

Non applicable

Autres informations sur la manipulation

Ne pas laisser le produit se dessécher.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Garder le récipient bien fermé. Faire preuve de prudence lors de la réouverture de récipients entamés.

Instructions de stockage combinées

Sans objet

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Non applicable

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)
Nettoyant commercial à usage industriel

08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

CAS no.	Caractérisation chimique	ppm	mg/m ³	F/m ³	Peak limit	Type
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67	67	1,5(l)	

Valeurs DNEL/DMEL

CAS no.	Caractérisation			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeurs	
10213-79-3	Méta-silicate de sodium			
Consommateurs DNEL, à long terme	oral	systemique	0,74 mg/kg KG/d	
Travailleurs DNEL, long terme	inhalation	systemique	6,22 mg/m ³	
Consommateurs DNEL, à long terme	inhalation	systemique	1,55 mg/m ³	
Travailleurs DNEL, long terme	cutanée	systemique	1,49 mg/kg KG/d	
Consommateurs DNEL, à long terme	cutanée	systemique	0,74 mg/kg KG/d	

DNEL/DMEL values

CAS no.	Caractérisation			
Compartiment environnemental			Valeurs	
10213-79-3	Méta-silicate de sodium			
Fresh water			7,5 mg/l	
Eau de mer			1 mg/l	
Micro-organismes dans les stations d'épuration			1000 mg/l	

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection et d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et imbibés. Préparez et respectez un plan de protection de la peau ! Se laver soigneusement les mains et le visage avant les pauses et à la fin du travail, prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger ou boire pendant le travail.

Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes de sécurité.

Protection des mains

When handling chemical agents, only chemical protective gloves with a CE mark including a four-digit test number may be worn. Chemical protective gloves are selected according to the concentration and quantity of the hazardous substance specific to the workplace. It is recommended to check the chemical resistance of the above mentioned protective gloves for special applications with the glove manufacturer.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.

09 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État de la matière :	liquide
Couleur :	jaune
Parfum :	neutre
Valeur du pH (à 20 °C) :	10,9 @ 10 g/L

Transitions de phase

Point de fusion :	Non spécifié
Point et intervalle d'ébullition :	
Non spécifié Point d'éclair :	Ininflammable

Inflammabilité

Solide :	Non applicable
Gaz :	Non applicable

Risque d'explosion

Aucun test n'est nécessaire, car la concentration du gaz inflammable dans un mélange avec un gaz inerte est si faible qu'elle reste toujours inférieure à la valeur limite lorsqu'il est mélangé à l'air.

Limite inférieure d'explosivité :	non spécifiée
Limite supérieure d'explosivité :	non spécifiée

Température d'auto-inflammation

Solide :	Non applicable
Gaz :	Non applicable
Température de décomposition :	Non spécifiée

Propriétés favorisant l'incendie

Ne favorise pas l'incendie.

Pression de vapeur : non spécifiée
Densité (à 20 °C) : 1,084 g/cm³
Solubilité dans l'eau : Facilement soluble

Solubilité dans d'autres dissolvants

Non spécifié

Coefficient de partage : Non spécifié
Viscosité Dyn. (à 20 °C) : 12,4 mPa-s

Densité de vapeur : Non spécifiée
Taux d'évaporation : Non spécifié

9.2. Autres informations

Teneur en solides : Non spécifiée

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune connue

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est manipulé et stocké conformément aux instructions.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO₂

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

CAS no.	Caractérisation chimique				
	Voie d'exposition	Dosage	Espèces	Source	Méthode
68154-97-2	Alcools, C10-12, éthoxylés, propoxylés				
	oral	LD50 > 2000 mg/kg	Rats	OECD 401	
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol ; éther monobutylique de diéthylène glycol ; diglycol				
	butyliqueoral	LD50 5660 mg/kg	Rats		
	dermal	LD50 4120 mg/kg	Lapins		
10213-79-3	Métasilicate de sodium pentahydraté				
	oral	LD50 1400 mg/kg	Rats		

Autres informations sur les tests

Le mélange est classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE.

12 Ecological information

12.1. Toxicité

Le produit peut être converti en faibles concentrations par divers micro-organismes en.. :

CAS no.	Caractérisation chimique					
	Toxicité aquatique	Dosage	[h] [d]	Espèces	Source	Méthode
68154-97-2	Alcools, C10-12, éthoxylés, propoxylés					
	Toxicité aiguë pour les algues	ErC50 >1-10 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus(algues vertes)	OECD 401	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 >1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau)	OECD 202	
	Toxicité aiguë pour les bactéries	(>10000 mg/l)	0h	Pseudomonas subspicatus (algues vertes)	ISO 10712	

CAS no.	Caractérisation					
	Toxicité aquatique	Dosage	[h] [d]	Espèces	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol ; éther monobutylique de diéthylène glycol ; diglycol butyliqueAcute					
	toxicité des algues	ErC50 >100 mg/l		Scénédésme sp.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
10213-79-3	Métrasilicate de sodium					
	PentahydrateToxicité aiguë pour les poissons	LC50 3185 mg/l	96 h	Poisson zèbre (Danio rerio)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EC50 4857 mg/l	48 h	Daphnia magna (water flea)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable selon les critères de la loi allemande sur les détergents et les produits de nettoyage (WRMG).
> Biodégradable à plus de 90 % selon le RVO Test de dépistage/ test de confirmation

CAS no.	Caractérisation			
	Méthode	Valeurs	d	Source
	Evaluation			
68154-97-2	Alcools, C10-12, éthoxylés, propoxylés			
		> 70%	28	OECD TG 301 A
	Facilement biodégradable			
		> 60%	28	OECD TG 301 B
	Facilement biodégradable			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne perturbe pas l'étape de clarification biologique après la neutralisation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

CAS no.	Caractérisation	Log Pow
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol ; Diéthylèneglycolmonobutylether ;	0,56 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Autres instructions

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les étendues d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/le sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les étendues d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans le sous-sol/le sol. Éliminer conformément aux réglementations locales officielles.

Code déchet produit

070501 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE ; déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques ; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses ; déchets dangereux

Élimination des emballages non nettoyés et des produits de nettoyage recommandés

Les emballages vides et non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages contaminés doivent être traités de la même manière que la substance. Rincer les conteneurs avec de l'eau et les remettre dans le circuit de recyclage.

14 Informations sur les transports

14.1. Transports terrestres (ADR/RID)

Autres informations pertinentes sur le transport terrestre

Il ne s'agit pas d'un produit dangereux dans le cadre de ces réglementations de transport.

14.2. Transport fluvial (ADN)

Autres informations pertinentes sur le transport fluvial

Pas un produit dangereux dans le contexte de ces réglementations de transport.

14.3. Maritime transport (IMDG)

Autres informations pertinentes sur le transport maritime

Pas un produit dangereux dans le contexte de ces réglementations de transport.

14.4. Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Autres informations pertinentes sur le transport aérien

Il ne s'agit pas d'un produit dangereux dans le cadre de ces réglementations de transport.

14.5. Risques environnementaux

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune information disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

Autres informations pertinentes

Il ne s'agit pas d'un produit dangereux dans le cadre de ces réglementations de transport.

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**Règlements de l'UE**

Restrictions d'utilisation (REACH, annexe XVII) :

Article 55 : 2-(2-Butoxyethoxy)éthanol ; éther monobutylique de diéthylène glycol ; butyldiglycol

Informations sur la directive IE 2010/75/EU (COV) : 4,5 % (48,78 g/l)

Informations sur la directive COV : 4,5 % (48,78 g/l)

2004/42/EG :

Autres instructions

Note : 850/2004/CE, 79/117/CEE, 689/2008/CE

Règlement (EG) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Réglementations nationales Allemagne

Restriction à l'emploi :

Respecter les restrictions à l'emploi des jeunes (§ 22 JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau :

2 - pollue clairement l'eau

Statut :

Règle de mélange selon VwVwS annexe 4, No. 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été effectuée.

16 Other information

Abbreviations and acronyms

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Wording of H and EUH phrases (number and full text)

H290	May be corrosive to metals.
H314	Causes severe skin burns and eye damage.
H315	Causes skin irritation.
H318	Causes severe eye damage.
H319	Causes severe eye irritation.
H335	May irritate the respiratory tract.

Other information

The information provided in this safety data sheet is correct to the best of our knowledge at the time of printing. The information is intended to provide guidance on the safe handling of the product specified in this safety data sheet during storage, processing, transport and disposal. The information is not transferable to other products. Insofar as the product is mixed, blended or processed with other materials or undergoes treatment, the information in this safety data sheet cannot be transferred to the new material thus produced, unless explicitly stated otherwise.

(The data of the hazardous ingredients were taken from the most recent safety data sheet of the supplier.)